

COMMUNE D'HENNIEZ



**Préavis municipal numéro 03-2025
du 10 novembre 2025
au Conseil général d'Henniez
relatif au budget de fonctionnement 2026**

Administration communale
Route des Bains 2
1525 Henniez
Tél. : 026 668 10 10

TABLE DES MATIERES

Résultat global	3
Commentaires généraux	4
Changements majeurs des charges et revenus par classification fonctionnelle	5
Capacité d'autofinancement	13
Investissements	14
Conclusion	15

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal numéro 03-2025 relatif au budget de fonctionnement 2026, validée par la municipalité lors de sa séance du 10 novembre 2025.

La loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a) ainsi que le règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 donnent compétence à la Municipalité d'établir le budget de fonctionnement de sa commune (art. 6 à 12).

Résultat global

Le budget 2026 soumis à votre approbation est déficitaire avec un excédent de charges substantiel (18%) de CHF 424'249.

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Ecart en %	
				B26/B25	B26/C24
Charges	2 349 176	2 602 853	2 761 076	6.1%	17.5%
Revenus	2 349 571	2 604 720	2 336 827	-10.3%	-0.5%
Excédent de charges / revenus	395	1 867	-424 249		

Commentaires généraux

Le budget 2026 se caractérise dans ses grandes lignes par les points suivants :

- une rentrée en vigueur du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) avec un nouveau plan comptable et certains changements de comptabilisation ;
- une légère baisse des recettes fiscales au niveau de l'impôt sur les entreprises et les défalcations récupérées ;
- un maintien de la contribution nette à la péréquation intercommunale par rapport aux comptes 2024 (mais CHF 15'000 plus élevée que la moyenne des années précédentes) ;
- un maintien des charges d'amortissement des investissements et des charges d'intérêt par rapport aux comptes 2024. Le coût moyen de la dette est à 1.71% ;
- une estimation du montant de la dette globale au 31.12 2026 d'environ CHF 1.0 mio ;
- une augmentation du coût de personnel administratif d'environ CHF 23'000 par rapport aux comptes 2024 dû à une augmentation de 0.15 ETP ;
- un budget de CHF 15'000 pour le recensement obligatoire des arbres et la mise en place d'un règlement ;
- une augmentation du coût de l'ASIPE d'environ CHF 60'000 par rapport aux comptes 2024 ;
- une augmentation de la couverture du déficit des transports publics d'environ CHF 11'000 par rapport au comptes 2024 ;
- une augmentation du coût des sapeurs-pompiers d'environ CHF 8'000 par rapport au comptes 2024 ;
- une augmentation de la charge d'entretien de la salle du Closalet d'environ CHF 10'000 pour une révision et un nettoyage de la ventilation ;
- une diminution des charges du café Le Confédéré de CHF 36'000 par rapport au comptes 2024 ;

Dans l'essentiel, nous avons un budget de fonctionnement sans particularités. Pour la plupart des postes il y a donc un maintien du budget. Néanmoins, une fois de plus, le budget 2026 fait ressortir une augmentation constante de certaines charges, pour la plupart imposées directement ou indirectement par l'Etat et les associations intercommunales, tandis que les recettes fiscales montrent une stagnation, voire une légère tendance à la baisse. En conséquence, la marge de manœuvre est de plus en plus restreinte et la capacité d'autofinancement est progressivement glissée dans le négatif, nécessitant une prise dans les réserves.

Tandis que les comptes 2024 ainsi que le budget 2025 ont été équilibrés avec des prélèvements sur les fonds de réserve à hauteur de CHF 254'000 rsp. CHF 150'000, une telle comptabilisation directe ne se fait plus sous MCH2. Désormais, avec une présentation du résultat sur trois niveaux (opérationnel, financier et extraordinaire), le déficit global pourra être compensé par un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire (nouveau fonds de réserve sous MCH2, qui reprend l'ancien fonds de réserve pour les travaux futurs (9281.01)) au niveau du résultat extraordinaire. C'est simplement une autre manière de comptabilisation.

Le détail des comptes par classification fonctionnelle (précédemment : ordre administratif) est donné dans l'annexe. Avec l'introduction du nouveau plan comptable selon MCH2 une comparaison directe avec le budget 2025 et les comptes 2024 n'est pas possible. (Selon l'expérience d'autres communes, qui ont déjà fait le passage, une 'table de conversion' prête plus à la confusion qu'à la clarification. Pour cette raison nous y renonçons.) Les changements substantiels par rapport aux comptes 2024 s'expliquent comme suit :

0 – ADMINISTRATION GENERALE

011 LEGISLATIF (CONSEIL GENERAL)

Rien à signaler

012 EXECUTIF (MUNICIPALITE)

Rien à signaler

022 SERVICE ADMINISTRATIF

- 02200.3010.00 L'augmentation du coût de personnel administratif d'environ CHF 23'000 (charges sociales comprises) par rapport aux comptes 2024 correspond d'une part à la création d'un poste supplémentaire à 20% déjà fin 2024 pour le contrôle des habitants, qui était de plus en plus en sous-effectif face aux tâches croissantes. D'autre part à l'augmentation du taux d'activité du boursier de 50% à 60% en 2025 en lien avec la mise en place d'un nouveau système informatique et le passage à MCH2.
- 02200.3100.00 Matériel : Ce poste ne comprend plus que le matériel bureautique et d'archivage, ainsi que la consommation de l'imprimante et l'achat de timbres.
- 02200.3130.00 Services : Ce poste comprend les frais des diverses annonces, avis, impressions, reliures, tout-ménages, cotisations aux associations UCV, ADCV etc.
- L'ancien compte 'cotisations' n'existe plus. La majorité a été repartie au développement économique (850), tourisme (840), forêts (820), familles (545), sports (341).
- 02200.3132.00 Honoraires : Frais d'avocat et de l'organe de révision ; d'autres expertises.
- 02200.3133.00 Informatique : Ce poste comprend les frais d'hébergement, des licences Windows, MS Office, Innosolv (Ctrl des habitants), Navig, Crésus (comptabilité), site web, ainsi que Swisscom.
- 02200.3137.00 Emoluments : Service de la population (SPOP), registre foncier, poursuites.
- 02200.3636.00 Organisations à but non lucratif : SCPH

- 02201 Bâtiment administration communale
Imputation d'une part des charges d'amortissement et d'entretien pour 'l'annexe communale', auparavant ensemble avec la salle du Closalet.
- 02290 Guichet poste et sacs taxés
Imputation interne de la charge salariale subie par le Confédéré.

1 – ORDRE ET SECURITE PUBLICS

111 POLICE ET SECURITE PUBLIQUE

La facture policière doit être interprétée dans le contexte de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV), voir section 930. Une comparaison directe aux valeurs des années précédentes n'est pas possible.

150 SERVICE DU FEU

Augmentation d'environ CHF 8'000 du coût des SDIS Broye-Vully par rapport aux comptes 2024 (CHF 11'000 par rapport à 2023) dû à la construction d'une nouvelle caserne.

162 DEFENSE CIVILE

ORPC Broye-Vully. Rien à signaler.

2 - FORMATION

212 DEGRE PRIMAIRE

ASIPE : Augmentation de CHF 60'000 par rapport au décompte 2024 pour le même nombre d'élèves (52).

213 DEGRE SECONDAIRE I

ASIPE : Légère baisse de CHF 2'700 par rapport au décompte 2024 pour le même nombre d'élèves (16).

214 ECOLES DE MUSIQUE

Maintien du budget pour la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).

218 ACCUEIL DU JOUR

Regroupement de l'accueil préscolaire et parascolaire (FAJE, ARAJ, ASIPE). Augmentation de CHF 19'000 de l'accueil parascolaire de l'ASIPE par rapport au décompte 2024 pour le même nombre d'élèves en primaire (52).

219 ECOLE NON MENTIONNE AILLEURS

Maintien du budget pour la fondation Cherpillod.

3 - CULTURE32900 MANIFESTATIONS ET RECEPTIONS

Maintien du budget. Ce poste ne comprend plus les primes de naissances, qui sont désormais comptabilisées sous les prestations aux familles (545).

32901 SALLE DU CLOSALET

Désormais, ce poste ne comprend plus la part de charge d'amortissement, ainsi que de l'électricité, du chauffage et de l'entretien, qui concerne 'l'annexe communale'.

32901.3144.00 Entretien : Ce poste comprend un budget de CHF 10'000 pour la révision et le nettoyage de la ventilation.

34100 SPORTS

Maintien du budget pour le repas de soutien du FC Granges-Marnand.

34200 PARCS ET PROMENADES

Budget d'entretien. Rien à signaler.

35000 CHAPELLE

Budget d'entretien. Rien à signaler.

35001 PAROISSES

Rien à signaler.

5 – PREVOYANCE SOCIALE535 PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS SENIORS

Budget pour le repas des aînés.

544 MESURES POUR LA JEUNESSE

Budget pour les activités pour les enfants (ateliers etc.).

545 PRESTATIONS AUX FAMILLES

Primes de naissance, sacs poubelle gratuits, passeport vacances, camps de ski.

579 AIDE SOCIALE

Budget de l'ARAS.

59200 LE CONFEDERE

Les analyses intermédiaires en 2025 ont fait ressortir, que les diverses mesures prises afin d'optimiser les charges et revenus ont donné le résultat souhaité et le budget sera ainsi respecté.

Le budget 2026 est donc très proche de celui de 2025 avec un déficit global de CHF 32'800. Cela représente une diminution de la perte de CHF 36'000 par rapport aux comptes 2024.

6 - TRAFIC61500 ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX

Maintien du budget d'entretien. Rien à signaler.

62900 TRANSPORTS PUBLICS REGIONAUX

Augmentation de la couverture du déficit des transports publics d'environ CHF 11'000 par rapport au comptes 2024.

7 – PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

710 APPROVISIONNEMENT EN EAU

Maintien du budget d'entretien. Rien à signaler.

720 TRAITEMENT DES EAUX USEES

Maintien du budget d'entretien. Rien à signaler.

72001 STATION D'EPURATION

Les comptes de la STEP n'ont pas d'impact sur le résultat de la Commune d'Henniez, car l'entier de la charge est refacturé aux communes participantes et à Nestlé Waters. La participation de la Commune d'Henniez se trouve dans la section 'Traitement des eaux usées'.

- 72001.3010.00 Avec un départ à la retraite du stepiste actuel prévu fin juin 2026, son successeur a été engagé dès août 2024 afin de garantir une continuation sans faille. Cette période de presque deux ans servira d'une part à la formation du successeur, d'autre part à l'exécution de travaux d'entretien importants en bénéficiant des compétences professionnelles du nouveau stepiste (soudage etc.). La formation et les travaux sont des investissements, la charge salariale supplémentaire de CHF 42'000 sera donc compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve.
- 72001.3151.00 Ce poste contient CHF 60'000 pour des investissements entre autres dans le remplacement de la vis d'entrée ; ces investissements seront compensés par un prélèvement équivalent sur le fonds de réserve.
- 72001.3511.00 Attribution au fonds de réserve des CHF 100'000 de contribution annuelle par Nestlé Waters.
- 72001.4511.00 Prélèvement de CHF 102'000 sur le fonds de réserve, dont CHF 42'000 pour la charge salariale et CHF 60'000 pour les investissements dans les installations. Avec l'attribution des CHF 100'000, le prélèvement net est de CHF 2'000 seulement. L'état du fonds de réserve au 31.12.2026 est estimé à CHF 190'000.

730 TRAITEMENT DES DECHETS

Maintien du budget d'entretien. Rien à signaler.

Etablissement d'un fonds de réserve comme pour les autres domaines autofinancés (approvisionnement en eau, traitement des eaux usées).

741 COURS D'EAU

Maintien du budget d'entretien. Rien à signaler.

790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce poste comprend la police de construction (auparavant sous l'administration générale) et le PACom (dont l'amortissement se trouvait auparavant sous terrains).

79000.3132.00 Honoraires : Budget de CHF 15'000 pour le recensement obligatoire des arbres sur le territoire de la Commune et l'établissement d'un règlement.

79000.4210.00 Emoluments : revenus des permis de construire/habiter

8 – ECONOMIE PUBLIQUE820 FORETS

Budget pour les cotisations aux associations.

840 TOURISME

Budget pour Moudon Tourisme et des petites cotisations aux associations.

850 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Budget de cotisations à l'ARBV/COREB (CHF 3'900), au FDR/COREB (CHF 2'300) et à Innovaud.

87100 REDEVANCE LIGNE DE HAUTE TENSION

Taxe d'utilisation du sol par la Romande Energie. Maintien du budget.

9 – FINANCES ET IMPOTS

910 IMPOTS

Les recettes fiscales ont été estimées sur la base du taux d'imposition inchangé par rapport à 2025, soit 69 points (préavis 01-2025). Nous avons tenu compte des années précédentes ainsi que de l'évolution économique actuelle. Sur cette base, nous nous n'attendons pas à une progression substantielle des impôts structurels (revenu/fortune, bénéfice/capital). Au contraire, au niveau des personnes morales (entreprises) il y a une légère tendance à la baisse. Pour cette raison ce poste est budgétisé CHF 85'000 plus bas par rapport aux comptes 2024.

Quant aux impôts conjoncturels (droits de mutations, gain immobilier etc.), ainsi que les défalcations, ceux-ci sont aléatoires. L'impôt récupéré après défaillance était très élevé en 2024. Le budget 2026 se situe CHF 50'000 plus bas.

930 NOUVELLE PÉREQUATION INTERCOMMUNALE (NPIV)

Avec la rentrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) en 2025 et un premier décompte provisoire au mois de mars 2026, nous n'avons pas de recul par rapport aux effets de ce nouvel algorithme sur la Commune d'Henniez. A ce stade, la prévision reste quelque peu difficile.

Comme la nouvelle péréquation est réorganisée dans toute sa structure, on ne peut en aucun cas comparer poste par poste, ni même la participation à la cohésion sociale (PCS) à celle d'avant, car l'alimentation plus élevée revient sous d'autres rubriques des ressources. Nous pouvons uniquement comparer le résultat global. Ci-dessous un historique des dernières six années.

Notre contribution nette subissait des fluctuations énormes avec une moyenne de CHF 190'000 (hors l'année 2023, qui était exceptionnelle avec un gain à la loterie). Avec les acomptes 2026 de CHF 205'000 communiqués par le Canton nous sommes CHF 15'000 au-dessus de notre moyenne.

Ancienne péréquation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	NPIV	2025 budget	2026 budget
Participation à la cohésion sociale (PCS)	-216 048	-175 796	-155 915	-210 738	-295 292	-187 879	Participation à la cohésion sociale	-420 000	-460 000
(péréquation indirecte/facture sociale)									
Péréquation directe - total net	-30 456	75 887	178 978	146 245	-120 158	635	Péréquation directe - total net	360 000	325 000
<i>Alimentation du fonds</i>	-250 579	-219 777	-187 717	-196 457	-345 029	-291 975	Ressources	553 556	517 237
<i>Compensation population</i>	47 236	49 102	50 773	53 416	59 548	62 208	Besoins structurels	67 747	70 833
<i>Compensation solidarité</i>	97 913	145 301	183 136	186 310	87 149	161 831	Charges villes	-261 303	-263 070
<i>Compensation dépenses thématiques</i>	74 974	101 261	132 786	102 976	78 174	68 571	Compensation transitoire	0	0
Réforme policière	-37 522	-33 905	-29 162	-29 957	-52 955	-43 415	Réforme policière	-55 000	-70 000
Contribution nette à la péréquation	-284 026	-133 814	-6 099	-94 450	-468 405	-230 659	Contribution nette à la péréquation	-115 000	-205 000

950 PART AUX RECETTES

L'impôt sur les gains immobiliers et sur les frontaliers représentent des parts aux recettes de la Confédération et se trouvent dans cette section séparée des autres impôts.

961 INTERETS

96100.3130.00 Frais bancaires et commissions.

96100.3401.00 Intérêts sur les dettes à long terme.

96100.4420.00 Dividendes sur dépôt d'actions (Romande Energie, BCV).

963 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

Les biens immobilisés, qui ne servent pas à l'exécution d'une tâche publique sont considérés comme un patrimoine financier, qui figure séparément au bilan. Leurs revenus et charges ne rentrent pas dans le résultat opérationnel, mais dans le résultat financier.

Les terrains agricoles de la Communes, qui sont loués aux paysans, ainsi que l'Ancien collège sont donc reclassés comme patrimoine financier.

96301 ANCIEN COLLEGE

96301.3431.00 Budget d'entretien.

96301.3439.02 Ce poste comprend les assurances et la conciergerie.

Capacité d'autofinancement

La marge d'autofinancement correspond à l'excédent de revenus sans tenant compte des charges comptables telles que les amortissements ou les attributions aux fonds de réserve. Elle indique alors le montant disponible pour autofinancer des investissements.

Le budget 2026 affiche une marge d'autofinancement négative de CHF - 244'813, ce qui représente - 11% des revenus courants, pourcentage que l'on appelle la capacité d'autofinancement. Au vu du montant négatif, nous avons en effet un déficit déjà au niveau du financement des charges courantes.

Les calculs se font comme suit :

Total des revenus	CHF 2'337'177
Total des charges	CHF 2'761'426
Excédent charges	CHF 424'249
Revenus courants (= revenus - prélèvements sur les fonds de réserve)	CHF 2'235'177
Charges courantes (= charges - attrib. aux fonds de réserve - amortissements)	CHF 2'479'990
Marge d'autofinancement (= revenus courants – charges courantes)	CHF -244'813
Capacité d'autofinancement (= marge d'autofinancement / revenus courants)	-11.0%

>20% très bonne, 10-20% bonne, 6-10% moyenne, 3-6% faible, <3% mauvaise

En 2026 nous avons alors, selon la projection, un déficit de CHF 244'813 face à un besoin de financement pour les investissements de CHF 171'286, qui se présentent sous forme d'amortissements. Si l'on regarde les diverses attributions et prélèvements sur les fonds de réserve des domaines autofinancés par des taxes spécifiques (ordures, égouts et épuration, STEP, réseau d'eau), nous avons, hors de ces domaines-là, un déficit de CHF 257'963 pour financer des amortissements à hauteur de CHF 166'286, donc un résultat global négatif de CHF -424'249.

Investissements

Pour l'année 2026 les investissements suivants sont prévus :

	CHF
Remise en état du cimetière	30'000
Installation d'une place multisports	30'000
Remplacement des coupes circuit de l'éclairage public	25'000
Achat d'un tracteur de tonte	25'000
Migration informatique, année avec double charge de licence	10'000
<hr/>	
Total	120'000

Conclusion

Considérant ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général d'Henniez

- vu le préavis municipal du 10 novembre 2025
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que ce préavis figure à l'ordre du jour

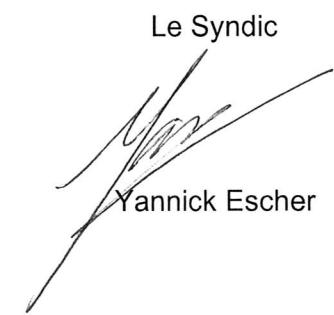
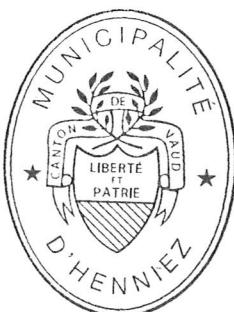
décide**Article unique**

D'accepter le budget de fonctionnement 2026 tel que présenté par la Municipalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Yannick Escher

La Secrétaire municipale

Jeannine Hausammann